



CAMEROUN INCLUSIVE
AND RESILIENT CITIES
DEVELOPMENT PROJECT

PDVIR

PROJET DE DEVELOPPEMENT
DES VILLES INCLUSIVES
ET RÉSILIENTES



LA BANQUE MONDIALE
BIRD + IDA

MINHDU

**CELLULE DE COORDINATION DU PROJET
CREDIT NUMBER IDA-V5290-CM**

DECISION N° 04 D 15 /D/MINHDU/CC-PDVIR/PF/RPM/RPMJ/09-2025 DU 30 SEPTEMBRE 2025,
PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRÈS APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
N°0011/E/2/AMI/MINHDU/CC-PDVIR/PF/RPM/RPMJ/06-2025 DU 30 JUIN 2025 POUR LE RECRUTEMENT D'UN (E)
CONSULTANT (E) INDIVIDUEL (LE) / ASSISTANT TECHNIQUE POUR APPUYER L'ELABORATION DU DOCUMENT DE LA
POLITIQUE NATIONALE EN MATIERE FONCIERE ET DOMANIALE

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

- Vu La constitution de la République du Cameroun ;
 Vu L'Accord de Crédit n° V5290-CM du 08 janvier 2025 conclu entre le Gouvernement de la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA) ;
 Vu Le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
 Vu Le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
 Vu Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 Vu Le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
 Vu Le décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
 Vu Le Décret N° 2013/271 du 05 Aout 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics
 Vu La loi de finance n°2021/026 du 16/12/2021 portant loi de finance pour la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
 Vu La circulaire n°00000456/C/MINFI du 30/12/2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2025 ;
 Vu L'arrêté N°0164/MINMAP/DU 03 mai 2019 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR) ;
 Vu La circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
 Vu La décision n°00001/D/MINHDU/SG/PDVIR/RPM/ARPM du 18 octobre 2019 portant constatation de la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) auprès du PDVIR ;
 Vu L'AMI N°0011/E/2/ AMI/MINHDU/CC-PDVIR/PF/RPM/RPMJ/06-2025 DU 30 JUIN 2025;
 Vu Le rapport d'analyse des Manifestations d'Intérêts (CVs) ;
 Vu Le procès-verbal des négociations du contrat ;
 Vu Le procès-verbal d'examen du dossier d'attribution par la CSPM du 19 Septembre 2025.

DECIDE :

Article 1^{er}– Le Candidat ci-après cité est retenu comme adjudicataire du marché relatif à l'Appel à Manifestation d'Intérêt :

Soumissionnaire	Montants	Délai D'exécution
Monsieur NGUIFFO TENE Samuel Alain, Email : snguiffo@yahoo.fr Tél : (+237) 699 95 28 49	36 075 472 FCFA HTVA 43 020 000 FCFA TTC	Six (06) mois, non compris les délais d'approbation des livrables

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé le

30 SEPTEMBRE 2025

Le Ministre
(Maitre d'ouvrage)

Ampliations :

- ARMP ;
- MINMAP ;
- CSPM/PDVIR ;
- CHRONO

